



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT – NIVEAU II

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent
D'une durée globale de 21 heures sur 3 journées consécutives, elle comporte :

- Un module Théorique (3 unités)
- Un module Pratique (5 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 3 UNITÉS

UNITÉ 1 : MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et utiliser les différents types de dermographe
- Connaître les différents modules et leurs spécificités
- Choix du module à utiliser en fonction des techniques

UNITÉ 2 : CONSEILS COULEURS ET PIGMENTS

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et du type de peau d'une cliente

UNITÉ 3 : PRESENTATION DES TECHNIQUES DE MAQUILLAGE PERMANENT

- Présentation en vue de l'acquisition de la technique des Sourcils « HAIRSTROKE® » (Sourcils poil à poil)
- Présentation en vue de l'acquisition de la technique des Sourcils « POWDER BROW® » (Sourcils poudrés)
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques des Lèvres « CANDY LIPS® » (Contour & Dégradé 3D + bulle de lumière)
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques des Yeux « CLASSIC LINER HAUT » (Eye-Liner)



MODULES DE FORMATION **PRATIQUE** / 5 UNITÉS

UNITÉ 4 : LES TECHNIQUES DE PIQUAGE SUR PEAU SYNTHETIQUE

- Maitriser les techniques du poil à poil
- Maitriser les techniques du poudré
- Maitriser les techniques du contour et dégradé
- Maitriser les techniques du lignage

UNITÉ 5 : ACCUEIL DE LA MODELE / SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Information des contre-indications, explications et recueillement du consentement éclairé
- Prise en compte des remarques du (de la) modèle
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage : présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Prise de photographies avant et après intervention
- Recommandation des soins post maquillage permanent

UNITÉ 6 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 7 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 8 : PRATIQUE SUR MODELE : LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT – NIVEAU II DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 8 UNITÉS

JOUR 1 - 7H THÉORIE ET PRATIQUE

- 10h00 – 10h30** Présentation des stagiaires, des académies, de l'équipe pédagogique et du formateur
Présentation de la formation MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT – NIVEAU II
Vidéo de présentation du groupe MAUD™
- 10h30 – 12h00** Présentation animée (PowerPoint) en vue de l'acquisition des techniques :
« HAIRSTROKE® - Sourcils en Poil à Poil » (UNITÉ 3)
« POWDER BROW® - Sourcils Poudrés » (UNITÉ 3)
« CLASSIC LINER® - Eye-Liner Haut » (UNITÉ 3)
« CANDY LIPS® - Contour et Dégradé pour un volume 3D ; Bulle de lumière » (UNITÉ 3)
- 12h00 – 13h00** Enseignement du choix des aiguilles adaptées, et des pigments à utiliser (UNITÉ 1 & 2)
Conseils morphologiques (UNITÉ 2)
Rappel de colorimétrie général (UNITÉ 2)
- 13h00 – 14h00** **Pause Déjeuner**
- 14h00 – 15h00** Pratique des techniques enseignées sur peau synthétique (UNITÉ 4)
- 15h00 – 18h00** Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la Pigmentation (UNITÉ 5)
Pratique sur modèle* par le stagiaire - Sourcils « HAIRSTROKE® - Sourcils en poil à poil » (UNITÉ 6)

JOUR 2 - 7H THÉORIE ET PRATIQUE

- 10h00 – 10h30** Pratique des techniques enseignées sur peau synthétique (UNITÉ 4)
- 10h30 – 13h30** Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la Pigmentation (UNITÉ 5)
Pratique sur modèle* par le stagiaire - Sourcils « POWDER BROWS® - Sourcils poudrés » (UNITÉ 6)
- 13h30 – 14h30** **Pause Déjeuner**
- 14h30 – 17h00** Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la Pigmentation (UNITÉ 5)
Pratique sur modèle* par le stagiaire – Lèvres CANDY LIPS® - Contour & Dégradé » (UNITÉ 7)
- 17h00 – 18h00** Explication du matériel professionnel



JOUR 3 - 7H

PRATIQUE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Pratique des techniques enseignées sur peau synthétique (UNITÉ 4)

10h30 – 13h30

Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la Pigmentation (UNITÉ 5)

Pratique sur modèle* par le stagiaire – Sourcils « POWDER BROW® – Sourcils Poudrés » (UNITÉ 6)

13h30 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 17h30

Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la Pigmentation (UNITÉ 5)

Pratique sur modèle* par le stagiaire – « CLASSIC LINER® - Eye-Liner Haut » (UNITÉ 8)

17h30 – 18h00

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation

Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences

Remise des feuilles de présence individuelles

Délivrance du certificat de fin de formation

Recueil des fiches de satisfactions individuelles

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT – NIVEAU II

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Enrichir et développer les compétences des participants sur les techniques exclusives du Maquillage permanent
- Approfondir les connaissances des stagiaires par des conseils en colorimétrie
- Obtenir des astuces inédites réservées aux participants
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT – NIVEAU II est accessible à toute personne pouvant justifier de l'obtention de la formation « HYGIENE & SALUBRITE » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008 et ayant suivi la formation MAQUILLAGE PERMANENT / INITIATION - NIVEAU I

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LED
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Manon FESAIS : Détentrice d'un CAP Esthétique Cosmétique, d'un BP Esthétique Cosmétique Parfumerie.
Dermo-Praticienne MAUD DERMO ESTHETIC et Formatrice MAUD ACADEMY

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.

Code de Certification : 236780

